

**Charte d'éthique et de déontologie de la
fédération française de SAVATE boxe
française & DA**



PREAMBULE

Selon l'article L. 131-15-1 du code du sport, « *Les fédérations délégataires établissent une charte éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte d'éthique et de déontologie du Comité national olympique et sportif français* ».

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

Mais ces deux notions ont une fonction préventive commune : il s'agit de définir les valeurs fondamentales d'un secteur d'activité déterminé, des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les personnes concernées.

La fédération française de SAVATE boxe française est une fédération sportive délégataire d'une mission de service public. Elle a pour mission le développement de la pratique sportive dans le cadre des disciplines de la SAVATE. A ce titre, la FFSB&DA s'engage à faire respecter l'ensemble des principes rappelés dans la présente charte.

La SAVATE, dans toutes ses disciplines, doit être porteur des valeurs morales, humanistes et éducatives, garanties par l'adhésion de chacun, à la Charte d'Ethique et de Déontologie de la Fédération Française de SAVATE boxe française. Chaque acteur doit faire sienne, chacune des valeurs qui font de nos disciplines sportives à tout niveau, un formidable outil éducatif, un lien social et générationnel tendant à l'exemplarité.

Elle est portée à la connaissance de l'ensemble des intervenants :

- Par l'intégration dans l'objet social statutaire de la fédération et de ses organes déconcentrés de la mission de promouvoir et de propager par tous moyens les valeurs et principes fondamentaux qui y sont contenus.
- Par son intégration au formulaire licence et au formulaire d'affiliation.

Ce même article dispose également que « *Les fédérations instituent en leur sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts* ».

Afin de garantir le respect de l'ensemble des valeurs et principes établis dans la présente charte, un comité d'éthique de déontologie est mis en place au sein de la fédération.

Il est doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de la charte ainsi adoptée et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

La fédération française de SAVATE boxe française et disciplines associées sera mentionnée « la fédération » dans la présente charte.

TITRE 1 : L'ETHIQUE – L'ESPRIT SPORTIF ET LES VALEURS DE LA SAVATE BOXE FRANÇAISE

Le code du sport énonce que les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles.

De plus, la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, et l'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes, sont d'intérêt général.

Ces grands principes inscrits dans le code du sport à l'article L 100-1, constituent la base des valeurs éthiques du sport en France.

Ces valeurs du sport sont un levier pour favoriser la cohésion sociale et le bien vivre ensemble. Il faut donc que ces valeurs soient définies, propagées et défendues.

A. L'esprit sportif et les valeurs fondamentales de la SAVATE

§1. La SAVATE boxe française repose sur 4 valeurs fondamentales :

EDUCATIVE

A tous les âges les valeurs de la SAVATE se transmettent grâce à un enseignement complet et ludique. La pratique de la SAVATE développe la motricité, la fluidité gestuelle et la confiance en soi.

EFFICACE

C'est à la force des pieds et des poings et grâce à un entraînement plus que rigoureux que les athlètes pratiquant la SAVATE apprennent les actions les plus pertinentes et performantes pour faire face à leurs adversaires.

ESTHETIQUE

A la frontière des sports de combat et de disciplines artistiques, la SAVATE met en mouvement le corps humain avec souplesse, agilité et grâce.

ETHIQUE

Sport de rigueur et de discipline, la SAVATE boxe française veille à la qualité des relations entre tireurs lors des rencontres. Le fair-play, le respect des règles et de la personne ainsi que la maîtrise technique sont les maîtres-mots de l'enseignement.

Ces valeurs ne sont pas les seules à permettre le bon déroulement de notre sport.

§2. Les principes de l'esprit sport dans le sport et dans la vie

PERFORMANCE

La recherche de la performance sportive que ce soit lors des entraînements ou des compétitions, dans le respect de son environnement et des valeurs de la discipline, est un enjeu majeur de notre sport.

HAUT NIVEAU

Représenter la SAVATE boxe française avec honneur et fierté lors des compétitions nationales, européennes et internationales, est l'une des conditions fondamentales pour développer l'image positive de notre sport. Ce comportement est porté pour soi-même et envers le public, les médias et l'ensemble des partenaires institutionnels qu'ils soient publics et/ou privés.

ARTISTIQUE

Le mixte entre sport de combat et disciplines artistiques amène à une méthode d'art martial qui visent au développement global de l'individu tel que la souplesse, l'agilité et la grâce dans le principe de faire de la SAVATE un modèle esthétique.

ESPRIT SPORTIF

L'esprit sportif convient d'être honnête, intègre et loyal. Il faut respecter l'adversaire et faire preuve de fair-play.

Mais avoir l'esprit sportif c'est aussi être solidaire, altruiste et fraternel. Le sport est un lieu de rencontre et de partage, il est primordial de respecter ces valeurs pour permettre le bon déroulement du sport.

Cet esprit sportif et ces valeurs, doivent être enseignés, promus et défendus, pour qu'elles soient appliquées par tous.

RIGUEUR ET DISCIPLINE

Pour assurer une continuité de l'application de la pratique sportive et de ses valeurs dans le temps, il faut veiller au respect des valeurs fondamentales du sport.

Chaque sportif, doit être maître de soi en toutes circonstances, la SAVATE boxe Française est une passion mais cela ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs.

RESPECT

La SAVATE enseigne le respect des autres, de soi-même et de son corps.

Le respect mutuel dans la SAVATE élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

Le respect de tous les acteurs de la discipline est un principe fondamental de notre sport qu'il s'agisse des partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeant, organisateurs, bénévoles, élus et du corps fédéral.

TOLERANCE

La SAVATE unit les hommes dans la pratique quels que soient leurs origines, leurs situations sociales, leurs opinions, leurs croyances, leurs âges ou leurs sexes.

Elle est école de tolérance, de solidarité, et facteur de rapprochement humain. Elle est aussi, dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

ÉGALITAIRE

Notre sport est ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de la pratique. Il faut favoriser l'égalité des chances, et la cohésion entre tous les acteurs.

Aucune différence entre les acteurs du sport au sein de la discipline doit être faite, afin d'assurer le libre accès de tous aux activités sportives.

Nos institutions sportives veillent à l'égalité de présence des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes.

DEVELOPPEMENT

Le développement mental et psychique au travers de la SAVATE, et le développement de l'état d'esprit et de la confiance en soi, sont fondamentaux dans l'éducation de tous.

L'éducation entend le développement de la motricité, des gestes et des postures.

COMMUNICATION

La SAVATE veut favoriser la cohésion et le lien social entre tous les acteurs de la discipline afin de permettre une certaine qualité de relation. L'encadrement optimal des différentes disciplines dont la fédération a la charge à l'égard de tous les publics qui les pratiquent, doit être mis en avant.

La communication des valeurs éthiques est faite par tous les acteurs aux travers de leurs gestes et de leurs paroles.

B. L'enseignement, la défense et la promotion de ces valeurs

Les valeurs de la SAVATE doivent être enseignées, promues et défendues. Elles doivent guider tous les membres de la fédération (dirigeants, conseillers techniques, encadrants, formateurs, officiels, licenciés).

Dépositaires de ces valeurs, ils sont responsables, individuellement et collectivement de leur défense et de leur promotion.

Les membres de la FFSBF&DA, quel que soit leur niveau de responsabilité ou d'engagement, doivent donc s'attacher à pratiquer leurs activités en se référant à ces valeurs.

La mission de veiller au respect de ces valeurs est confiée au Comité d'Ethique et de Déontologie de la FFSBF&DA.

TITRE 2 : LA DEONTOLOGIE – LES DEVOIRS DES ACTEURS DU SPORTS

CHAPITRE 1 : LES ACTEURS DU JEU : SPORTIFS, ARBITRES, DIRIGEANTS

Personne n'est obligé de faire du sport. On en fait parce qu'on le veut bien et qu'on y recherche son épanouissement. On y reste parce qu'on y éprouve du plaisir et qu'on atteint un équilibre.

Tous ceux qui font du sport, en compétition ou à titre de loisir, et tous ceux qui l'encadrent ont alors comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

Cette responsabilité n'est pas seulement celle du champion, mais celle de tous les pratiquants, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants et en définitive de tous les passionnés du sport. La valeur de l'exemple est considérable, dans un sens positif comme négatif.

Faire du sport, quel que soit le niveau, comme occuper des responsabilités au sein d'une organisation sportive, suppose de se soumettre en toutes circonstances, pour soi-même et pour les autres, à des règles éthiques et déontologiques.

Principe 1 : Se conformer aux règles

La SAVATE implique l'élaboration de règlements qui définissent les conditions de pratiques égales pour tous ainsi que leur application. La pratique de la SAVATE repose sur l'égalité des chances et l'équité entre les participants, ceci nécessite que l'ensemble des lois du jeu et les règlements soient appliqués et respectés.

Le respect de la règle du jeu est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique du sport serait impossible.

Recommandations :

Les pratiquants doivent connaître et comprendre les règles du jeu, c'est la condition indispensable pour pouvoir s'y conformer et l'appliquer, avec loyauté et fair-play en toutes circonstances.

Les dirigeants d'associations ont un rôle majeur à jouer auprès de tous leurs membres, surtout des plus jeunes, dans l'apprentissage, l'explication et la nécessité de respecter la règle.

Cet enseignement qui doit mettre en valeur la raison d'être des règles du jeu, qui peut opportunément être accompli lors des entraînements, de façon ludique et pragmatique. Il doit être une préoccupation constante des dirigeants et pratiquants, tout au long de l'exercice de ce sport.

Principe 2 : Respecter tous les acteurs de la compétition

La compétition est synonyme d'opposition et de combativité. Mais une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la courtoisie et le respect mutuel, sans agressivité.

Adversaires et partenaires, éducateurs ou dirigeants, arbitres et officiels, organisateurs, responsables des installations remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement de la compétition. Leurs actions doivent être également respectées. Celles-ci ne doivent jamais être dévalorisées mais plutôt être mise en valeur au moyen d'actions appropriées.

L'arbitre et le juge sont les garants de l'application de la règle. Ils remplissent une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu.

Recommandations :

Chaque acteur du jeu doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux.

Il doit s'interdire de formuler des critiques, injures ou moqueries à l'égard d'un autre acteur de la compétition.

Il doit avoir conscience des conséquences néfastes qu'une attitude irrespectueuse, sur ou en dehors des aires de jeu, peut avoir à son égard et à l'encontre des autres acteurs, de la compétition et de la discipline.

Il est important d'accepter les décisions arbitrales prises comme faisant partie du jeu. Comme tout être humain, ils peuvent commettre des erreurs d'appréciations qui doivent être admises comme des aléas du jeu.

Les éducateurs, les entraîneurs et les dirigeants ont un rôle essentiel à jouer pour le déroulement serein des manifestations sportives. Ils doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs, en premier lieu les sportifs.

Principe 3 : Se respecter soi-même

Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir, il faut se respecter soi-même. Cette notion pourrait être définie par le fait de rechercher la confiance en soi, en ses capacités, d'être fidèle à ses convictions, de conserver sa liberté de choix et de pensée sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, de protéger son corps et son esprit.

Recommandations :

Chaque acteur doit soigner son apparence, sa tenue, son langage.

Il ne doit pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi.

Il ne doit pas attenter à son intégrité physique et morale, en s'imposant un niveau d'exigence ou en s'infligeant des traitements et des rythmes d'entraînement que ni le corps ni l'esprit ne peuvent supporter dans la durée.

Principe 4 : S'interdire toute forme de violence et de tricherie

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé et d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.

Les violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations, médisances, discriminations) mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des individus et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie ou la manipulation des résultats introduit une rupture dans l'égalité des chances, porte atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

Les comportements discriminatoires rompent avec les principes d'égalité et de fraternité qui fondent notre constitution.

Le dopage est à la fois la tricherie ultime et une violence contre soi, sa santé et sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage un délit pénalement réprimé.

A tous les niveaux de pratique, de telles dérives conduisent à rendre le sport inapte à l'accomplissement de ses vertus sociales et éducatives et nuisent à son image et son développement, notamment auprès des plus jeunes.

Recommandations :

Tous les acteurs du sport doivent accepter les différences d'ordre physique ou de pensée. Elles sont source d'enrichissement personnel.

Tous les acteurs du sport doivent considérer comme un devoir moral le refus de toute forme de violence et de tricherie.

Les sanctions disciplinaires s'imposent à l'évidence pour réprimer la violence et la tricherie sur et aux abords des aires de jeu, mais ne constituent pas une fin en soi. L'approche disciplinaire doit être complétée par une démarche éducative et/ou curative permanente auprès de tous les acteurs du jeu, dont la charge revient tant à la fédération et ses organes déconcentrés, qu'aux clubs et aux autorités publiques compétentes.

Principe 5 : Être maître de soi en toutes circonstances

La SAVATE est passion et émotion. Cette passion induit un dépassement de soi et une générosité mais ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs.

La passion ne doit pas faire oublier le réel, le sport doit rester du sport.

Si parfois le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir.

S'il est légitime d'encourager ses couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant estimables et que le jeu sportif s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

Les sportifs, les entraîneurs et éducateurs, les arbitres et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux médiatiques, économiques, territoriaux ou familiaux.

Recommandations :

Certains individus sont plus émotifs ou expansifs que d'autres et parviennent plus difficilement à mesurer leurs réactions. Ceux-là doivent par l'éducation individuelle du comportement apprendre à se maîtriser. Leur environnement sportif, familial ou amical doit être clairvoyant et participer à cet apprentissage de la maîtrise de soi.

Dans ce cadre, les éducateurs ont un rôle considérable à tenir, notamment auprès des plus jeunes, pour diffuser, au soutien d'une attitude exemplaire, un message pour une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et pour un respect très scrupuleux de l'environnement social et matériel.

Les officiels et les dirigeants ont également un rôle primordial pour éviter tout débordement. Cela nécessite de leur part d'adopter un comportement exemplaire et approprié en toutes circonstances, pour ne pas générer chez ceux qui ne sont pas investis des mêmes responsabilités, des réactions agressives ou violentes dues à l'incompréhension ou le sentiment d'injustice.

Chapitre 2 : Les institutions sportives : Clubs, comités départementaux, ligues régionales, fédération

Les structures fédérales et les clubs sont les garants du respect et de la transmission de l'esprit sportif et des valeurs du sport.

Ceci implique que ces institutions s'appliquent à elles-mêmes les valeurs de la SAVATE et adoptent des règles démocratiques de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion à ces valeurs par tous.

Principe 6 : Les structures fédérales et les clubs assurent le libre et égal accès de tous aux activités sportives et culturelles.

Le libre accès de chacun aux activités sportives et à tous les niveaux est reconnu comme un principe général du droit.

L'égal accès de tous aux activités de la SAVATE et disciplines associées est un objectif fédéral.

Les institutions ont le devoir éthique et déontologique, au-delà de l'application de la règle de droit, de ne pas contourner ou méconnaître implicitement ce principe.

Tout individu doit ainsi être placé en mesure de pratiquer une ou des disciplines de la fédération de son choix et de participer à des compétitions, sans qu'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge, son origine, ses caractéristiques physiques ou un éventuel handicap.

Recommandations :

Les institutions fédérales doivent toujours s'efforcer, selon leurs moyens et les caractéristiques propres à nos disciplines, pour rendre accessible à tous, au moins au plus grand nombre, la pratique des activités qu'elles encadrent ou organisent.

Ceci suppose de ne pas prendre, sans justification, de décision ou d'adopter un comportement, par action ou inaction, qui aboutit en pratique à restreindre l'accès d'un individu ou d'un groupement à l'activité sportive et à la discipline de son choix.

Principe 7 : les structures fédérales et les clubs veillent au respect des valeurs fondamentales de la SAVATE et à leur universalité

Il est de leur responsabilité première de faire connaître les valeurs du sport au plus grand nombre ainsi que les principes déontologiques qui en découlent, de les enseigner et de les défendre.

Recommandations :

Il est de la compétence de la fédération de veiller au respect de l'esprit sportif et des valeurs de la SAVATE par le prononcé de mesures adéquates, à fort quotient éducatif, à l'égard de ceux qui les méconnaîtraient.

La fédération a la responsabilité de promouvoir par tout moyen approprié l'esprit sportif et les valeurs du sport.

Le rôle du club est fondamental également, dans la promotion et la transmission car il est la structure de base qui permet d'atteindre le plus grand nombre de pratiquants.

Les institutions sportives doivent aussi veiller à ce que ces valeurs ne soient pas dévoyées, rejetées et protéger le sport contre ceux qui chercheraient à l'instrumentaliser à leur profit.

Ce rôle de promotion et de protection, implique qu'elles adoptent, comme leurs dirigeants, des règles de fonctionnement exemplaires. Elles ne doivent pas utiliser des méthodes, prendre des décisions ou suivre une ligne politique, au niveau institutionnel ou sportif, qui puissent être perçues ou interprétées comme portant atteinte aux dites valeurs.

Ainsi notamment, tout président d'institution ou tout dirigeant de renom suspecté de quelque transgression à la règle devrait systématiquement prendre du recul afin de ne pas altérer les valeurs du sport et l'image de sa discipline.

Principe 8 : La fédération doit constituer un comité d'éthique et de déontologie.

La fédération constitue en son sein un comité d'éthique et de déontologie chargé de veiller au respect des règles éthiques du sport et des principes déontologiques applicables aux acteurs.

Recommandations :

Ce comité devrait avoir pour fonction de se prononcer sur toutes les questions éthiques et déontologiques dont il serait saisi, de rappeler les principes de bonne conduite applicables en cas d'atteintes aux valeurs fondamentales du sport, de formuler des recommandations d'ordre général pour une meilleure prise en considération de ces valeurs et d'inviter les organismes compétents à exercer toutes poursuites appropriées, sans être lui-même doté d'un pouvoir de sanction, pour éviter toute confusion entre la fonction éthique du comité et le pouvoir répressif appartenant aux instances disciplinaires.

Principe 9 : les structures fédérales et les clubs favorisent la pratique féminine ainsi que l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes

Conformément à l'article L131-8 du code du sport, la fédération garantit dans ses instances dirigeantes une proportion minimale de 40% des sièges pour les personnes de chaque sexe.

Ce principe a été adopté dans les statuts de la fédération.

Cette représentativité est importante pour notre fédération, qui fait tout pour la mettre en place dans ces différentes commissions également, mais aussi dans ces ligues régionales.

La pratique féminine dans notre sport occupe une place prépondérante, il est donc essentiel de tenir compte de la proportion des pratiquantes au sein des clubs et de la fédération.

Recommandations :

La fédération et ses organes déconcentrés développent des actions destinées à inciter plus de femmes à pratiquer une activité sportive et à occuper des responsabilités associatives.

Elle conçoit des formes de pratiques ou des systèmes de compétition qui favorisent la pratique féminine.

Principe 10 : les dirigeants sont les gardiens des valeurs fondatrices de la Fédération, de la leur respect et de leur mise en œuvre

Les dirigeants(es), élus(es) ou nommés(es), de la Fédération, des organes déconcentrés, des clubs et de toutes personnes qui participeraient de fait à la direction effective d'un club affilié à la FFSBF&DA ont la responsabilité d'être exemplaires en toutes circonstances. Ce devoir d'exemplarité s'étend aux salariés de ces structures.

Recommandations :

Il faut inscrire l'action de chaque dirigeant(e) dans le bénévolat avec tout ce que cela signifie en matière de don de soi, de dévouement, d'état d'esprit, de désintéressement, de tolérance et d'ouverture aux autres, dans la vie associative avec tout ce qu'elle comporte de démocratie, de lien social et de participation à la vie citoyenne et dans un projet associatif commun.

Il faut s'engager à adhérer à la finalité, aux valeurs et à l'éthique de la Fédération, se conformer à ses objectifs et à respecter son organisation, son fonctionnement, son règlement intérieur et son éthique.

Il faut garantir la primauté du licencié qui est au cœur de toute l'activité de la Fédération.

Il faut collaborer dans un esprit de confiance, de tolérance et de loyauté avec les autres acteurs de la Fédération et s'engager à œuvrer dans la convivialité, le respect des autres, le partage et la cohésion.

Principe 11 : la fédération et ses organes déconcentrés demeurent autonomes et indépendants

L'organisation du sport en France, est fondée sur l'autonomie et l'indépendance institutionnelle de la fédération par rapport aux autorités publiques et au secteur privé. C'est l'une des spécificités majeures du fonctionnement du sport.

Cette indépendance institutionnelle doit toutefois s'exercer dans le respect des prérogatives relevant de l'État et définies par le code du sport.

Cela ne signifie pas que les institutions peuvent se soustraire au respect des règles de droit commun mais qu'elles établissent, de la façon qu'elles jugent la plus conforme à leurs objectifs, des mécanismes d'organisation et de décision autonomes dans le cadre de la loi.

Ceci permet d'assurer l'uniformité et l'universalité des règles techniques et d'organisation d'une discipline et ainsi que l'autorégulation du secteur dont elles ont la charge.

L'autonomie est l'un des moyens de garantir la préservation des valeurs du sport.

Recommandations :

Les institutions sportives doivent entretenir des relations harmonieuses avec les autorités publiques en préservant leur autonomie.

Aucun de leurs membres ne devrait pouvoir être choisi ou désigné par un ministère ou toute autorité administrative. Les organes des institutions ne peuvent être désignés que par voie d'élection ou de nomination interne.

Les institutions sportives doivent, en toute occasion, adopter un fonctionnement démocratique, qui permette à leurs membres (clubs, adhérents et licenciés) d'exprimer leur point de vue et de postuler à des postes de responsabilité.

Chaque membre dirigeant d'une institution sportive doit veiller à conserver son indépendance à l'égard de tiers, qui ne doivent pas être en mesure de lui dicter son comportement, ses choix ou ses décisions.

Principe 12 : les institutions sportives contribuent à la protection de l'environnement, de la santé publique et au développement durable

La pratique sportive et les équipements nécessaires ne sont pas sans incidence sur l'environnement. Il est essentiel que chaque institution sportive ait conscience et sache mesurer l'impact de sa discipline sur l'environnement, afin de prendre les mesures adéquates pour contribuer à sa préservation dans une perspective durable.

Le respect des règles d'hygiène et sanitaires, est une mission dont la fédération se prévaut.

Recommandations :

Il faut prendre en compte l'environnement à toutes les étapes de la planification, la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels.

Il faut promouvoir la « sobriété énergétique » : penser l'organisation des calendriers sportifs en vue de réduire la consommation d'énergie et notamment les déplacements qui sont particulièrement polluants, promouvoir des modes de transports éco-responsables, créer des systèmes destinés à valoriser l'action des clubs ou des pratiquants en faveur du développement durable.

Il faut protéger et valoriser les lieux de pratique du sport.

Il faut sensibiliser tous les pratiquants aux enjeux de protection de l'environnement et de développement durable.

Lorsque des directives gouvernementales sont prises concernant des règles d'hygiène et sanitaires, la fédération doit les suivre même si ces directives peuvent porter préjudice à l'organisation des compétitions.

Le maintien de la salubrité et de la santé publique est prioritaire.

Principe 13 : les institutions sportives doivent contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives

La raison d'être du sport réside en grande partie dans la confiance que les pratiquants et les passionnés portent au déroulement des compétitions et aux institutions qui les encadrent ou les organisent.

Cette confiance est affectée lorsque les compétitions ne paraissent ni sincères, ni incertaines et lorsque les institutions sportives et leurs dirigeants sont perçus comme partiaux, loin des réalités du terrain et, au pire, corrompus.

Le sport et les valeurs qu'il véhicule ne peuvent être des outils éducatifs ou sociaux qu'à la condition de reposer sur un socle de règles et de pratiques qui font entrevoir une organisation et un fonctionnement intègres, transparents, solidaires et désintéressés.

Recommandations :

Il convient ainsi pour les institutions sportives, notamment les fédérations d'être transparentes et démocratiques dans leur gestion, leur administration, leurs règles, leurs processus décisionnels.

Elle doit veiller à l'impartialité de leurs membres, de leurs organes et des décisions prises, en étant notamment très vigilants sur l'existence à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts.

Elle ne doit accepter, pour leur financement, et de veiller que leurs membres n'acceptent, aucun fonds d'une origine incertaine.

La fédération doit prendre toutes les mesures nécessaires au déroulement sincère, équitable et intègre des compétitions qu'elles encadrent ou organisent. Ceci nécessite notamment de rejeter toute forme de manipulation des résultats ou des phases de jeu des compétitions et pour y parvenir d'assurer la sensibilisation de leurs membres sur les risques pouvant être causés au sport par de telles manipulations et de signaler tout fait de ce type aux autorités publiques et judiciaires compétentes. Mais également d'assurer la prévention du dopage, de veiller à empêcher en leur sein l'usage ou le trafic de produits dopants et, le cas échéant, de mener à bien leur mission disciplinaire à l'égard des contrevenants.

TITRE 3 : LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L' ACTIONS DES PARTENAIRES DE LA SAVATE (ENTOURAGE, PARTENAIRES, SPECTATEURS).

A l'instar de la Fédération française de SAVATE boxe française, ses partenaires ont aussi la responsabilité de contribuer par leur action à préserver et propager l'esprit sportif et les valeurs du sport et de la culture. Il leur appartient d'adopter une attitude compatible avec le soutien qu'ils portent aux activités de la Fédération.

1. L'entourage des sportifs

Les parents, en tant que premiers supporters de leurs enfants dans leur pratique du sport, sont aussi des garants de l'esprit sportif et des valeurs du sport. A cet égard, il leur est recommandé de faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot, ni attitudes déplacées.

2. Les spectateurs

Les spectateurs du sport doivent adopter, en toutes circonstances, une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui. Toutes les formes de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'ont pas leur place dans une enceinte sportive ou en dehors.

Les spectateurs sont des éléments intégrés à l'environnement du sport. Ils doivent être respectés par les acteurs du jeu et pris en considération de manière appropriée par les organisateurs.

3. Les sponsors

Les sponsors, diffuseurs et mécènes doivent s'engager, par leurs actions ou dans leurs rapports de partenariat avec la FFSBF&DA, ses organes déconcentrés et/ou ses clubs affiliés, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du sport.

Les partenaires économiques devront s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du sport.

Ainsi l'ensemble de ces personnes font également parti du sport, elles sont donc tenues de respecter de faire respecter dans le périmètre de leurs activités, les règles et devoirs de déontologies définies au Titre 2 de la présente Charte.